

CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 9 octobre 2018 à 18 h 30

COMPTE RENDU

URBANISME - ENVIRONNEMENT

PUBLICITE : REUNION DU 17 NOVEMBRE 2018

délibération 2018/63

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

Les commissions « urbanisme » et « environnement-cadre de vie » se sont réunies le 17 septembre 2018 pour définir les modalités de la publicité et de l'affichage publicitaire sur la commune.

Après un rappel de la réglementation qui est différente selon le lieu, en ou hors agglomération, il est proposé, dans les limites de l'agglomération :

- **D'accepter :**
 - Les publicités provisoires des associations de Cagny
 - Les publicités ponctuelles de commerces après autorisation de la mairie pour une période maximale de 2 mois
 - Les publicités des manifestations de la CDC ou du Syndicat d'initiative (si elles sont inscrites au catalogue des manifestations programmées)
- **De refuser :**
 - La pose de publicités sur le mobilier urbain (lampadaires, clôtures, haies) et de signalisation routière (feux, panneaux, etc.)
 - L'affichage lumineux toute la nuit
 - Tout autre affichage provisoire (associatif, manifestations, commercial) ne se réalisant pas sur Cagny (sauf autorisation de la mairie)
- **Panneau électronique :** accepter la diffusion des activités et manifestations de la CDC (forum de l'emploi...) et Office du Tourisme (concerts, théâtrales),
- **Affichage des commerces d'entrée de bourg :** suppression des panneaux de publicité individuels implantés sur l'espace public et remplacement par des supports homogènes (Totem ou autres). La commune prendrait en charge le coût de cet affichage.
- **Affichage des commerces cœur de bourg.** La règle d'un seul panneau n'est pas toujours respectée. Il est proposé également une suppression de ces affichages (modification des règles d'affichage) mais après réfection du cœur de bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (*14 voix POUR*) :

- *valide les propositions des commissions « urbanisme » et « environnement-cadre de vie » définies ci-dessus,*
- *donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES : CEREMONIE DU 19 SEPTEMBRE 2018

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

La cérémonie de remise des prix du concours des maisons fleuries s'est tenue le 19 septembre dernier dans une ambiance chaleureuse.

D'une année sur l'autre, les lauréats sont quasi les mêmes. Il faut rappeler que les participants au concours doivent s'inscrire en mairie. Ceci représentant peut-être un frein pour certains, la commission « environnement-cadre de vie » réfléchit à modifier les modalités du règlement avec l'objectif de le dynamiser.

A noter que la cérémonie de remise des prix du concours départemental des villes et villages fleuris aura lieu le jeudi 18 octobre à 15h00 à May/Orne. L'invitation sera transmise aux membres de la commission communale.

Pour mémoire, les lauréats du concours des maisons fleuries sont les suivants :

<u>Jardins</u>
1. M. et Mme TASTARD Daniel- 25 rue de l' Eolienne
2. Mme CORTES Renée-2 rue Lucien ROPARS
3. M. et Mme GILLES Philippe - 4 rue Lucien ROPARS
4. M. et Mme NOVO Claude - 1 route de Troarn
5. Mme Marie-Claude ROPIQUET -36 rue Henri Philippe
6. M et Mme VIMOND-2A rue Henri Philippe
6. M et Mme DUMONT-POULIQUEN-4 impasse du Manège
<u>Devant de maison</u>
1. M. et Mme FLAUSS Jean-Claude, 6 impasse des Eglantiers
2. Mme LEPLATOIS Yvette-16 allée Saint Jacques
<u>Fenêtres et murs</u>
1. M. et Mme AUBREE Jean-Claude - 18 rue du Saut de loup

ATELIER VELO : MANIFESTATION DU 29 SEPTEMBRE 2018

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

L'association VELISOL a tenu un atelier de réparation de vélos le samedi 29 septembre dernier place de Pirbright. La personne venait avec son vélo et avec l'aide d'un intervenant de l'association pouvait gratuitement réviser, réparer son vélo.

L'animation a connu un gros succès. Le stand a été fréquenté durant la totalité du créneau soit de 14h30 à 17h30.

Vu la réussite de la manifestation et son faible coût (300 €), l'opération mérite d'être renouvelée.

BIBLIOTHEQUE : PROJECTION DE FILMS LE SAMEDI APRES-MIDI

Sylvaine DESLANDES, responsable de la bibliothèque, suggère de projeter des films le samedi après-midi et de poursuivre la séance de cinéma par un goûter.

Le bureau municipal valide la demande en la limitant à 5 projections, sans goûter, par an qui coïncideraient avec chaque période de vacances scolaires.

A titre d'exemple, il est mentionné que le cinéma Lux à Caen propose un goûter après la séance de cinéma. Ceci permet d'échanger sur le film et de créer un moment de convivialité.

Après discussion, la proposition du bureau municipal reste retenue.

STRUCTURES JEUNESSE : BILAN DE L'ETE 2018

(Laurence MAUREY, rapporteur)

Le bilan de l'été 2018 des structures jeunesse est porté à la connaissance de l'assemblée.

Centre de loisirs

59 enfants différents inscrits au centre de loisirs cet été ce qui représente une très forte baisse de fréquentation par rapport à 2017 due principalement au changement de tarifs pour les extérieurs.

A noter que les enfants de plus de 6 ans sont en plus grand nombre et que le nombre de départs en mini-camp est similaire à l'année précédente.

Local Jeunes

22 jeunes différents accueillis durant l'été 2018 contre 54 l'année passée. La forte baisse de fréquentation est également justifiée par la hausse des tarifs pour les extérieurs.

Par contre, le mini-camp a été déserté d'où une réflexion à mener sur son organisation.

Projets

- Communiquer sur l'identité des structures qui sont au nombre de 2 et non plus de « , à savoir : « centre de loisirs » et « Local jeunes » ,
- Nouer un lien avec les associations,
- Organiser deux soirées par mois le vendredi pour le Local Jeunes,
- Mettre en place un séjour au ski
- Etudier un séjour en Europe

Difficultés rencontrées

- Discipline des jeunes
- Recrutement d'animateurs

Morgane CHEVREAU, directrice des structures jeunesse, a pris son poste début juillet et a composé avec la situation laissée par le prédécesseur (recrutement, projets,...) pour assurer l'accueil de cet été. Le changement s'opèrera petit à petit car maintenant elle peut mettre en œuvre les accueils selon ses souhaits.

PARLEMENT DES ENFANTS

Laurence DUMONT, députée, envisage de constituer un Parlement des enfants avec les CM2 des écoles de CUVERVILLE, CORMELLES-LE-ROYAL, ARGENCES et CAGNY.

Avec la suppression de la réserve parlementaire, Laurence DUMONT ne peut plus prendre en charge le coût du transport jusqu'à Paris (environ 1 000 €). Aussi, avant de faire part de son projet aux écoles, elle contacte les maires pour recueillir leur engagement financier.

Le projet nécessitera aussi de participer à des réunions (environ 1 fois/trimestre) avec repas (environ 15 €).

Le Conseil municipal valide le projet de Parlement des enfants.